

ASSEMBLÉE NATIONALE10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 3358

présenté par
Mme Lingemann

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 32, substituer aux mots :

« définie à l’article L. 1 A et aux transitions agroécologique, énergétique et climatique en agriculture, en favorisant le renouvellement des générations d’actifs »

les mots :

« et aux transitions agroécologique et climatique ».

II. – En conséquence, à la deuxième phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« relever le défi démographique posé notamment par le vieillissement de »

le mot :

« accroître ».

III. – En conséquence, à l’avant-dernière phrase dudit alinéa, substituer aux mots :

« du renouvellement des générations »

les mots :

« de l’installation et la transmission ».

IV. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« et énergétiques ».

V. – En conséquence, rédiger ainsi la dernière phrase du même alinéa :

« Elle est un levier déterminant de la transition vers des modèles agricoles plus résilients sur les plans économique, social et environnemental notamment l'agroécologie dont l'agriculture biologique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose une reformulation des principaux objectifs de la politique d'installation et de transmission en agriculture pour en affirmer clairement les priorités :

- Contribuer à la souveraineté alimentaire mais aussi et de manière cohérente aux transitions agroécologique et climatique dont il était fait mention dans les précédentes versions du projet de loi ;
- Accroître la population active agricole
- Promouvoir l'agroécologie dont l'agriculture biologique dans une logique d'opportunité au moment de l'installation qui est propice à la transition des modèles d'exploitation et des pratiques.

La nouvelle formulation proposée par le gouvernement n'est pas la hauteur des enjeux associés aux dix prochaines années. La souveraineté agricole ne doit pas guider nos politiques d'installation dans la mesure où elle est déconnectée des enjeux portant sur l'alimentation et remet en question la hiérarchie des usages de la biomasse agricole. Il est essentiel de concilier production et consommation pour établir une véritable souveraineté et de faire évoluer nos modèles de production l'être dans la durée face aux défis liés aux effets du changement climatique. Il faut assumer de façon claire la priorité donnée à l'installation aux modèles agroécologiques dont l'agriculture biologique.